

RFAS

Revue française des affaires sociales

Dossier thématique

Les encadrements de la paternité

Coordinné par Romain Delès, Hélène Guedj,
Marie-Clémence Le Pape et Alix Sponton

Sommaire

LES ENCADREMENTS DE LA PATERNITÉ

7 **Avant-propos**

Alix Sponton, Romain Delès, Hélène Guedj et Marie-Clémence Le Pape

DES TENTATIVES DE REDÉFINITION DE L'ENGAGEMENT PATERNEL LÉGITIME

29 **(Dé)construction de la paternité par l'État : expériences d'immigrés en Suède**

Mirana Bauduin

55 **Qu'est-ce qu'un « bon » père ? Quand les orthophonistes encadrent la parentalité**

Abigail Bourguignon

DES SOUTIENS SYMBOLIQUES DISPOSANT DE MOYENS LIMITÉS

79 **Quel télétravail pour les pères ? Normes et appropriations genrées du télétravail dans une grande entreprise du secteur bancaire**

Marianne Le Gagneur

95 **Une place à prendre ? Entre intégration et distanciation des futurs pères dans le parcours de soins périnataux en Belgique**

Marine Quennehen

117 **L'encadrement de la paternité : quelles perceptions du côté des pères solos ?**

Alexandra Piesen

145 **[POINT DE VUE] Les débats parlementaires sur la réforme du congé parental (France, 2014) : la place des pères est-elle au foyer ?**

Myriam Chatot

161 **[ENTRETIEN] « Pour les entreprises, le *Family Score* est un très bon outil de benchmark pour se positionner, s'améliorer et valoriser leur marque employeur »**

Marie Pellerin et Hubert Pellerin

- 171 [POINT DE VUE] Les pères : quels patients pour la psychiatrie périnatale ?**
Anne-Sophie Vozari et Bastien Thomas

**DES PÈRES HORS CHAMP : QUAND L'ENGAGEMENT PATERNEL
DANS LES SOINS AUX ENFANTS EST MARGINALISÉ VOIRE IMPENSÉ**

- 187 Vécus de la paternité transnationale. À la croisée des aspirations paternelles et des parcours encadrés par le droit des étrangers**
Anne Unterreiner et Tatiana Eremenko
- 211 Ni attendus, ni absents : la paternité à l'épreuve de l'inclusion scolaire**
Chloé Courtot
- 229 Des hommes aux prises avec la fécondation. Les recompositions des visions masculines de la fertilité dans la France contemporaine**
Vulca Fidolini, Ingrid Voléry et Marylou Rzeszotko-Rutili
- 247 Se faire une place en cuisine ? Des pères des milieux supérieurs face aux politiques publiques nutritionnelles et écologiques**
Audrey Bister et Philippe Cardon

HORS-DOSSIERS

- 267 Prendre le virage ambulatoire, à quel prix ? L'exemple des chimiothérapies anticancéreuses injectables à domicile**
Pascale Manuello et François Sicot
- 285 De la « maladie destructrice » à la « maladie métier ». Expériences de personnes souffrant de douleurs musculo-squelettiques chroniques et de limitations fonctionnelles persistantes à la suite d'un accident**
Josiane Mbarga et Carla Ribeiro
- 303 Présentation des autrices et des auteurs**

LES ENCADREMENTS DE LA PATERNITÉ

QU'ATTEND-ON VRAIMENT DES PÈRES ? LES AMBIVALENCES ET CONTRADICTIONS DES ENCADREMENTS DE LA PATERNITÉ CONTEMPORAINE

AVANT-PROPOS

Alix Sponton, Romain Delès, Hélène Guedj et Marie-Clémence Le Pape

Ce dossier thématique est consacré aux encadrements de la paternité, c'est-à-dire à la manière dont différentes sphères, institutionnelle, médico-sociale, professionnelle, encouragent ou freinent les hommes, explicitement ou implicitement, dans l'investissement parental. Il s'inscrit dans le prolongement de deux numéros récents de la RFAS consacrés aux parentalités « bousculées » et « empêchées » (RFAS, 2019, n° 4 ; RFAS, 2023, n° 2), qui donnaient à voir l'exercice de la parentalité dans des contextes singuliers.

Deux raisons ont motivé la proposition d'un numéro spécifiquement dédié à la paternité. Premièrement, ce dossier nous a paru opportun au regard de l'intérêt croissant pour ce domaine de recherche. Pendant longtemps, les travaux sur la famille ont majoritairement porté sur les maternités, en partie pour des raisons théoriques – l'arrivée des enfants conditionne bien davantage les trajectoires féminines que masculines (Couppié et Epiphanie, 2022; Meurs et Pora, 2019; Pailhé et Solaz, 2007) et constitue souvent un moment charnière dans l'expérience des inégalités de genre par les femmes (Fox, 2009; Oakley, 1979). L'étude des paternités est également freinée par des contraintes méthodologiques, les hommes acceptant moins souvent de participer aux enquêtes sur la sphère domestique (voir par exemple Clément *et al.*, 2019). Or ces dernières années se sont caractérisées par un dynamisme des recherches françaises sur le sujet, revenant sur l'investissement des pères dans les tâches parentales (Cartier *et al.*, 2021), et plus spécifiquement au cours de la période périnatale (Chatot, 2017; Guedj et Le Pape, 2023 ; Sponton, 2023a), dans le cadre de la paternité gay (Gross, 2012) ou après un événement biographique tel qu'une séparation conjugale (Fillod-Chabaud, 2017 ; Martial, 2021 ; Piesen, 2016) ou une incarcération (Quennehen et Unterreiner, 2022). Cependant, les occasions de faire dialoguer et de mettre en perspective ces différents pans de la littérature demeurent rares, limitant les possibilités de saisir les dynamiques communes et les spécificités de l'engagement paternel selon les contextes. Notre souhait est donc, en premier lieu, de rassembler au sein d'un même espace des travaux éclairant le sujet sous des angles variés.

Deuxièmement, notre ambition est de contribuer aux connaissances sur les expériences de la parentalité masculine en déplaçant le regard de l'intimité des foyers vers les formes d'encadrement de la paternité, encore peu renseignées. En effet, les études sur les paternités adoptent, dans leur majorité, une approche

centrée sur les individus ou sur les cellules familiales, s'interrogeant par exemple sur les processus de négociations conjugales ou les rapports de pouvoir dans le partage des tâches (Lachance-Grzela et Bouchard, 2010), ou étudiant comment les hommes perçoivent la redéfinition des attentes paternelles (voir par exemple Coltrane, 1996 ; De Singly, 1996 ; Dermott, 2008). La régulation de la paternité par des professionnel·les, des organisations ou des dispositifs institutionnels, et plus largement « le gouvernement des conduites masculines » (Dulong et Wagner, 2024), restent peu explorés. Les recherches se sont davantage concentrées sur l'encadrement des mères, dans leurs pratiques (Déplaude et Navarro-Rodríguez, 2018 ; Garcia, 2011 ; Gojard, 2010) comme dans leurs affects (Vozari, 2019), soulignant qu'elles sont les principales cibles des recommandations éducatives et médicales malgré la diffusion d'un soutien à la « parentalité » s'adressant en apparence à l'ensemble des parents (Martin, 2014 ; Pothet, 2014).

L'encadrement des pères est dès lors le plus souvent saisi en négatif, pour mettre en évidence qu'ils ne sont pas au centre de l'attention. Ce constat revient-il à dire qu'aucun rôle spécifique n'est attendu de leur part ? Que les pères seraient entièrement libres d'exercer leur parentalité comme ils le souhaitent ? Ou encore que leur place de parent serait systématiquement marginalisée ? Comment identifier les formes d'encadrement, parfois implicites, qui s'adressent spécifiquement aux pères dans différents contextes ? L'originalité des contributions de ce numéro est de s'attacher à saisir et à qualifier positivement les attentes à l'égard des pères.

Notre hypothèse est qu'adopter le prisme de « l'encadrement » permet aussi d'enrichir la compréhension des ambivalences et contradictions des modèles de paternité contemporains. En effet, de nombreuses recherches montrent que, depuis les années 1970, la figure du père « gagne-pain », autoritaire et dont la principale contribution à la vie familiale est de pourvoir à ses besoins économiques, est remise en cause au profit d'un modèle paternel plus proche et plus investi dans le quotidien des enfants (Coltrane, 1996 ; De Singly, 1996 ; Dermott, 2008). Toutefois, l'identité masculine reste étroitement liée à l'activité professionnelle (Connell, 1995) et à la figure de l'employé « idéal » (Williams, 2001), entièrement disponible à l'égard de son emploi et donc libre de toute contrainte familiale.

Dans les faits, les pratiques évoluent lentement. Les femmes continuent d'assurer la majorité du travail parental dans les sociétés occidentales contemporaines (Craig et Mullan, 2011 ; Delès, 2022 ; Hook, 2006) et en France en particulier (De Saint Pol et Bouchardon, 2013 ; Pailhé *et al.*, 2021). Les pères réalisent peu d'ajustements professionnels pour assurer la garde des enfants après leur naissance (Meurs et Pora, 2019 ; Pailhé et Solaz, 2007). Par ailleurs, les hommes exercent encore majoritairement leur rôle parental en présence de leur conjointe. Ainsi, si le temps que les pères consacrent à leurs enfants a légèrement augmenté au cours des vingt dernières années en France, le temps qu'ils passent seuls avec eux demeure stable (Guedj et Virot, 2025). En outre, les hommes s'investissent prioritairement dans les tâches parentales ludiques (Bruegues et Sebille, 2013), et disposent de plus de temps « à soi » (sans travail ni enfants) que les mères lorsque les deux parents travaillent à temps complet (Esteban, 2025).

Pour éclairer cet apparent décalage entre discours et pratiques, la notion de « père présent » (Sponton, 2023b) apparaît plus précise que celle de « nouveau père¹ ». Les normes de « présence paternelle » peuvent être définies comme la valorisation des pères qui démontrent une relation affective avec leur(s) enfant(s) tout en accordant une place centrale à leur activité professionnelle. Les recherches ont en effet montré que la paternité contemporaine se caractérise avant tout par la recherche d'une connexion émotionnelle profonde avec l'enfant (De Singly, 1996 ; Dermott, 2008). La diffusion de ces normes peut pour partie être reliée à l'accroissement de l'activité professionnelle féminine et à la transformation des normes de genre au cours du dernier demi-siècle. Mais elle reflète également l'influence croissante de la psychologie, et plus spécifiquement de la « théorie de l'attachement » (Bowlby, 1969), sur les normes éducatives. En effet, depuis les années 1980, les recherches en psychologie attribuent au « lien père-enfant » un rôle de plus en plus important dans le bon développement des enfants (Camus, 2007 ; Neyrand, 2011 ; Palm, 2014), « l'absence » paternelle étant en miroir jugée problématique (Martial, 2013a).

L'intérêt du recours à l'adjectif « présent » est triple. D'une part, il est fréquemment employé par les pères eux-mêmes pour décrire le modèle de paternité auquel ils aspirent. D'autre part, il rend immédiatement explicite, par opposition, la disqualification de la figure du « père absent » (Berton *et al.*, 2017 ; Martial, 2013a), favorisant ainsi un dialogue plus direct entre les différents pans de la littérature sur les paternités. Enfin, il laisse sous-entendre l'enjeu de visibilité sous-jacent à l'engagement paternel. Si les relations affectives relèvent bien sûr de vécus subjectifs intimes, elles revêtent également des enjeux de performance et de reconnaissance sociale. Dès lors, il s'agit aussi pour les hommes d'être vus et reconnus en tant que « bons » pères par autrui, et en premier lieu par l'enfant dont ils souhaitent se rapprocher.

Or le développement d'une relation affective n'implique pas nécessairement aux yeux de tous les pères une répartition égalitaire des tâches parentales ni une réduction de l'activité professionnelle. La construction d'un lien est souvent associée à des activités interactives, agréables et visibles par l'enfant. Cette perspective explique pourquoi les pères ont tendance à investir prioritairement les tâches de soins, notamment celles récréatives (comme sortir ou jouer), au détriment des « corvées » ménagères (comme la préparation des repas ou les lessives), indispensables mais moins directement perceptibles par l'enfant. Cet engagement sélectif leur permet de se « montrer présents » (Sponton, 2023b) sans trop impacter leur engagement professionnel, et d'ainsi faire tenir ensemble les dimensions contradictoires de l'idéal de paternité contemporain – au prix d'une appropriation par les hommes des tâches parentales les plus valorisées socialement.

La littérature suggère que de larges changements institutionnels et organisationnels seraient nécessaires pour observer un changement conséquent dans

1. L'expression « nouveau père » est régulièrement critiquée depuis son apparition il y a déjà cinquante ans. Outre le caractère discutable du qualificatif « nouveau » après un demi-siècle, il risque de véhiculer une vision trop uniforme des modèles paternels avant et après les années 1970 et de caricaturer leur opposition, sans pour autant spéficier les caractéristiques des normes de paternité contemporaines.

les rôles de genre et dans l'investissement masculin dans les tâches parentales et ménagères (Craig et Mullan, 2011 ; Hobson, 2002 ; Hook, 2006). Pourtant, peu de travaux permettent d'envisager de manière systématique les modalités de régulation des paternités et leurs effets concrets sur l'implication parentale des pères. Ce numéro cherche à combler cette lacune en mettant en lumière comment les encadrements de la paternité au sein de différentes sphères soutiennent ou entravent les évolutions relatives à l'engagement des hommes dans la parentalité.

Plus spécifiquement, trois questionnements ont initialement guidé l'appel à communications. D'abord, notre ambition était de mettre en perspective les pratiques effectives d'encadrement de la paternité au sein de différents contextes et à différentes échelles, aussi bien dans la sphère publique que privée. Deuxièmement, il s'agissait de saisir la réception de ces encadrements par les pères, et notamment dans quelle mesure les différentes attentes, incitations et mesures mises en place sont investies, ignorées ou rejetées par les principaux concernés. Troisièmement, le numéro avait à cœur d'explorer non seulement les différences entre femmes et hommes, mais aussi les différences entre hommes, ambitionnant ainsi de contribuer aux études sur les masculinités. Attend-on les mêmes choses de tous les pères, quelle que soit leur catégorie sociale ? Certains groupes ou profils sont-ils davantage la cible de contrôle que d'autres ? Ces trois dimensions sont abordées de manière transversale par les différents articles retenus au sein de ce dossier².

Finalement, les contributions réunies dans ce numéro sont regroupées au sein de trois parties qui soulignent la diversité des formes d'encadrement de la paternité qui coexistent aujourd'hui. La première regroupe des travaux consacrés à des initiatives portées par des institutions ou des professionnel·les cherchant activement à enrôler les pères dans les soins aux enfants. La deuxième met en évidence des situations où les attentes et incitations sont plus ambiguës entre les objectifs officiellement affichés et les moyens concrets dédiés à leur mise en œuvre. La troisième partie expose finalement la persistance de modèles dans lesquels l'engagement des hommes dans la parentalité reste perçu comme secondaire, peu valorisé, voire impensé.

2. Nous avons reçu une vingtaine de propositions, dont seize ont été retenues à partir de leur résumé pour envoi d'une première version, et neuf composent finalement ce numéro. Un entretien et deux points de vue viennent enrichir ce dossier. Le premier explicite les objectifs d'une plateforme de recrutement qui sélectionne les entreprises selon des critères liés à l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale (*Parents on board*). Le deuxième retrace le rôle donné aux pères dans les débats parlementaires autour de la réforme du congé parental de 2014. Le dernier interroge les ambitions et les défis de Bastien Thomas, pédopsychiatre engagé pour davantage penser la paternité en psychiatrie périnatale.

Des tentatives de redéfinition de l'engagement paternel légitime

La première partie de ce numéro thématique réunit des contributions qui se penchent sur des entreprises d'encadrement promouvant activement un modèle de paternité plus investie dans les soins aux enfants.

Des entreprises d'enrôlement paternel dans les soins aux enfants

Les entreprises de normalisation de l'engagement paternel sont particulièrement explicites lorsqu'elles s'incarnent dans des politiques publiques. Le fonctionnement des régimes de protection sociale reflète et participe à reproduire différents modèles de paternité selon les droits et obligations associés aux hommes ayant des enfants (Hobson, 2002). La majorité de ces régimes se sont construits autour de la figure de « l'homme gagne-pain » en Europe (Lewis, 1992), mais certains pays, comme la Suède, ont adopté d'importantes mesures visant à encourager l'investissement paternel dans les soins aux enfants depuis la fin du xx^e siècle. Comment ces politiques sont-elles reçues, en particulier par des hommes qui n'adhèrent pas nécessairement aux modèles promus ? Dans son article intitulé « (Dé)construction de la paternité par l'État : expériences d'immigrés en Suède », Mirana Bauduin étudie la réception variée de ces politiques interventionnistes en faveur d'une paternité égalitaire et « attentionnée » (*caring fatherhood*) par des pères immigrés de première génération originaires d'Afrique, d'Asie ou du Moyen-Orient, ayant pu être exposés à d'autres représentations par le passé. Elle montre comment leur position d'adhésion ou de rejet face aux attentes institutionnelles varie selon leurs socialisations passées et leurs ressources, en se penchant sur trois dispositifs en particulier : les politiques de congés parentaux non genrées qui accordent aux couples un total de 480 jours à se partager dont 90 sont réservés à chaque parent, une exposition photographique soutenue par l'État suédois et fortement médiatisée mettant en valeur les « papas suédois » (« *Swedish Dads* ») restés au foyer, et le système de protection de l'enfance fondé sur des normes de parentalité « bienveillante ».

La Suède représente un exemple emblématique, bien documenté, mais relativement singulier de promotion de l'investissement paternel dans le *care* à une échelle nationale. Bien plus rares sont les travaux qui éclairent comment des normes similaires peuvent être diffusées à une échelle plus localisée, par exemple dans certaines sphères professionnelles, éducatives ou (para)médicales spécifiques. On sait que la participation des pères est de plus en plus encouragée dans les espaces de périnatalité depuis les années 1970, notamment au cours de l'accouchement et dans les maternités (Jacques, 2007; Truc, 2006). Le présent numéro donne à voir d'autres contextes où de telles initiatives se diffusent.

Dans « Qu'est-ce qu'un “bon” père ? Quand les orthophonistes encadrent la parentalité », Abigail Bourguignon observe une tentative d'enrôlement des pères

dans un cadre jusqu'ici peu renseigné. À partir d'une enquête qualitative, elle observe que ces professionnelles de l'enfance jugent la participation des pères indispensable au bon déroulement de la prise en charge du bégaiement des enfants, et s'efforcent activement de les engager dans le suivi de la rééducation orthophonique. L'autrice montre que ces professionnelles deviennent ainsi des « entrepreneures de morale familiale », participant à véhiculer un idéal de pères disponibles pour interagir régulièrement avec leurs enfants, dans un contexte où « un enfant sur dix [a] déjà consulté une orthophoniste en 2023 en France (Guignon *et al.*, 2024) ».

Redéfinir les modèles de paternité, recomposer les hiérarchies masculines

Les tentatives de normalisation de l'engagement des hommes dans les soins aux enfants vont de pair avec une disqualification ou une invisibilisation d'autres façons d'être père. L'idéal du « père présent » ayant réussi à nouer des liens affectifs profonds est ainsi le pendant de la figure repousoir du « père absent », dont le manque d'engagement parental est jugé délétère au bon développement enfantin. Dans les cabinets d'orthophonie, les « nouveaux » pères sont comparés aux « anciens » qui se faisaient plus rares en salle d'attente, les pères « disponibles » durant les séances sont définis par rapport aux « absents » ou à ceux « pas vraiment là » (article d'Abigail Bourguignon), tandis que l'État suédois veille à ce que les pères fassent preuve de « bienveillance » en réprimant les manifestations attribuées à une « discipline autoritaire » (article de Mirana Bauduin).

Cette recomposition de la hiérarchie des pratiques paternelles participe du même fait à la stigmatisation des groupes sociaux perçus comme les plus éloignés de ces modèles de paternité légitimés, et en premier lieu des pères dominés dans les rapports sociaux de classe et/ou de race (Berton *et al.*, 2017 ; Martial, 2013b ; Quennerhen et Unterreiner, 2022). Abigail Bourguignon (2025) observe en ce sens que les critiques des orthophonistes ciblent en large partie les hommes de milieux populaires accusés de faire un « mauvais » usage de leur temps parental, par exemple en privilégiant les écrans plutôt que la lecture d'histoires. Mirana Bauduin (2025) rapporte, quant à elle, que les pères issus de l'immigration ont le sentiment d'être l'objet d'une surveillance différenciée et particulièrement appuyée par le système de protection de l'enfance suédois. Ce constat fait écho à ceux d'autres recherches sur les pères racisés, notamment musulmans, montrant que ceux-ci sont plus fréquemment soupçonnés, par défaut, d'être agressifs et misogynes par les institutions publiques dans différents pays nordiques (Eliassi, 2015 ; Jørgensen, 2023).

Les entreprises de promotion de l'implication des hommes dans les soins aux enfants contribuent, en ce sens, à redéfinir un engagement paternel légitime aligné avec les modes de vie des classes supérieures, en particulier culturelles, et leur sont spontanément associées. Pourtant, les classes populaires ne sont pas étanches aux normes de paternité et d'égalité conjugale contemporaines et peuvent se les approprier de diverses manières (Le Pape, 2019). En fait, la présence auprès des

enfants chez pères appartenant à certaines fractions des classes populaires peut même être plus importante, du fait des situations plus fréquentes de chômage ou d'horaires atypiques (Cartier *et al.*, 2021 ; Lesnard, 2009), qu'elle ne l'est chez les pères cadres aux horaires de travail étendus.

En mettant au jour comment la redéfinition des attentes à l'égard des pères reconfigure les hiérarchies entre hommes, les contributions de ce numéro soulignent l'importance d'articuler l'étude des inégalités de genre et la vigilance à d'autres rapports de pouvoir.

Des soutiens symboliques disposant de moyens limités

La deuxième partie de ce dossier met au jour les ambivalences et les contradictions de certaines formes d'encadrement de la paternité, où la valorisation affichée de l'investissement des hommes dans la parentalité contraste avec les moyens alloués pour favoriser des changements concrets.

Des ajustements organisationnels à la marge

La médiatisation de la participation des pères aux soins aux enfants et son association aux enjeux d'inégalités de genre (Verquere, 2023) participent à légitimer et valoriser les dispositifs soutenant l'engagement paternel. L'inégal partage des tâches parentales et ménagères est ainsi aujourd'hui officiellement cadré comme un problème public par la législation européenne (Hobson, 2002), encourageant la France à adopter un congé de paternité en 2002 puis à l'allonger à un mois en 2021. Pour autant, l'intégration de la parentalité dans le quotidien des hommes, autant qu'elle peut l'être dans le quotidien des femmes, nécessite des changements organisationnels profonds et souvent coûteux.

Or, les ambitions politiques en la matière demeurent souvent au stade d'intentions, voire d'effets d'annonce aux répercussions limitées sur les pratiques (Boyer et Céroux, 2010). L'un des exemples les plus représentatifs de cette logique en France est la réforme du congé parental entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, sur laquelle porte le point de vue de Myriam Chatot (voir plus bas). La réduction de la durée de l'indemnité perceptible par un seul parent (d'un an à six mois pour un premier enfant, de trois ans à deux ans pour les naissances suivantes) a été annoncée comme une mesure visant à encourager les hommes à prendre le relais de leur conjointe dans la garde de leur jeune enfant. Toutefois, en l'absence de revalorisation de l'allocation associée au congé (448 euros par mois pour un congé parental à temps plein en 2025), environ 1 % des pères seulement s'emparent du dispositif, bien loin des objectifs visés (Guergoat-Larivière et Narcy, 2024 ; Périvier et Verdugo, 2024). Les comparaisons européennes ont en effet largement montré que, si elle nécessite des investissements publics ambitieux, une indemnisation

proche du niveau de salaire constitue l'une des principales clefs pour favoriser un meilleur partage des congés dans un contexte où les hommes gagnent plus que leur conjointe dans la majorité des couples (Moss et Duvander, 2019).

Depuis le début des années 2000, les pouvoirs publics se tournent de plus en plus vers les entreprises pour les encourager à mettre en œuvre des mesures de soutien à la parentalité allant au-delà des minimums légaux (congés allongés ou mieux indemnisés que les minimums légaux, ouvertures de places en crèche, primes de naissance...) (Brochard et Letablier, 2017). Ces incitations étatiques se sont notamment traduites par l'introduction du crédit impôt famille en 2004 ou, plus récemment, par l'élaboration de chartes et labels fixant les bonnes pratiques en la matière. Dans l'ensemble, de tels dispositifs d'entreprise restent toutefois relativement rares à l'échelle nationale (Pailhé et Solaz, 2010), et les initiatives incluant ou visant spécifiquement les pères apparaissent encore plus récentes et marginales (Guillaume et Pochic, 2023). Les connaissances académiques sur ce sujet demeurent partielles, mais l'entretien réalisé par Hélène Guedj auprès des fondateurs de *Parents on board*, Marie Pellerin et Hubert Pellerin, confortent ces premières analyses. L'objectif de cette plateforme en ligne est de recenser et d'accompagner les entreprises cherchant à faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, afin de les mettre en relation avec de potentiels candidats. Ses fondateurs font toutefois le constat que le dispositif intéresse et concerne davantage les mères, tant du point de vue du profil des utilisateurs de la plateforme que des recruteurs.

En outre, là encore, la portée des mesures censées réduire les inégalités dans la sphère professionnelle s'avère restreinte lorsque ces mesures ne s'accompagnent pas de transformations plus ambitieuses des modes d'organisation du travail, qui reposent par défaut implicitement sur l'idéal d'un employé libre de contraintes familiales (Acker, 2009). Dans son article « Quel télétravail pour les pères ? Normes et appropriations genrées du télétravail dans une grande entreprise du secteur bancaire », Marianne Le Gagneur révèle ainsi les effets limités du télétravail sur l'investissement paternel lorsque sa mise en place repose sur un ensemble de « normes construites au masculin ». En s'appuyant sur une monographie menée dans une grande entreprise du secteur bancaire, elle montre que, si ce mode de travail est présenté en interne comme une mesure facilitant l'articulation de la vie familiale et professionnelle, il est prioritairement accordé aux employés qui démontrent leur capacité à travailler à domicile dans le calme et sans interruption. Dans ce contexte, les hommes sont notamment incités à venir sur site le mercredi pour ne pas être soupçonnés, comme peuvent l'être les mères, d'employer leurs journées de travail à domicile pour garder leur(s) enfant(s). Cette situation contribue à limiter la portée transformatrice du télétravail et à reproduire les inégalités de genre entre les salariés.

Dans l'ensemble, le soutien à l'engagement des hommes dans la sphère familiale se heurte aux coûts qu'entraînerait sa concrétisation et apparaît toujours « sous condition » (Sénac, 2015).

Une cause instrumentalisée ?

Socialement acceptée et valorisée, la promotion de l'investissement paternel est rarement une fin en soi, voire justifie parfois des mesures poursuivant en réalité d'autres objectifs – comme c'est le cas d'autres enjeux sociaux comme la promotion de l'égalité femmes-hommes (Sénac, 2015) ou de la diversité dans les entreprises (Bereni, 2023).

Cette logique est particulièrement développée par Myriam Chatot dans son point de vue « Les débats parlementaires sur la réforme du congé parental (France, 2014) : la place des pères est-elle au foyer ? ». Elle montre que, derrière l'objectif affiché de susciter un plus grand engagement des pères en réduisant la durée maximale d'indemnisation accordée à un seul parent dans les couples, la mesure visait surtout à favoriser le maintien dans l'emploi des mères en écourtant leur propre congé.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur les motivations qui conduisent les organisations professionnelles à mettre en place des dispositifs de soutien à la paternité. De plus en plus encouragées à adopter un « management vertueux » (Bereni, 2023), elles peuvent y voir un moyen de signaler leur adhésion aux luttes contre les discriminations et le sexisme (Guillaume et Pochic, 2023). Cet investissement relève aussi d'une stratégie d'affichage, visant à améliorer leur image pour attirer et fidéliser certains profils particulièrement recherchés, comme le remarquent les fondateurs de *Parents on board* dans leur entretien avec Hélène Guedj. En outre, si le télétravail peut être présenté comme un levier pour faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie privée des pères, sa diffusion répond aussi à des objectifs managériaux et de réduction de coûts *via* par exemple le développement du *flex-office* (Marianne Le Gagneur).

Dans la sphère professionnelle, le soutien apporté à l'engagement paternel est ainsi mis au service de logiques économiques. Il tend de ce fait à se concentrer sur les entreprises et secteurs les plus favorisés et à concerner principalement les profils les plus recherchés sur le marché du travail, creusant encore les inégalités entre pères, et entre parents.

Des initiatives individuelles

Dans les situations où l'investissement paternel apparaît finalement comme une cause secondaire, voire détournée, les moyens alloués pour le favoriser ne correspondent donc pas nécessairement aux objectifs affichés. Ces ambivalences alimentent des incertitudes et des réserves quant aux manières de se conformer aux orientations et attentes officielles, tant auprès des acteurs chargés de leur mise en œuvre que des pères eux-mêmes.

Au début des années 2000 en France, Jérôme Truc (2006) décrivait ainsi le malaise ressenti par certains pères en maternité, dont la présence, bien que saluée, n'était pas toujours pensée ou tolérée par le fonctionnement du service hospitalier (nécessité de quitter régulièrement la chambre pendant l'administration de soins

aux mères, incitations implicites à rentrer au domicile après certaines heures, etc.). Une vingtaine d'années plus tard, cette dynamique semble en grande partie persister (Rannoux et Saussey, 2024), comme le souligne Marine Quennehen dans son article « Une place à prendre ? Entre intégration et distanciation des futurs pères dans le parcours de soins périnataux en Belgique ». À partir d'une enquête par entretiens répétés menée en Belgique auprès d'hommes devenant pères pour la première fois, elle analyse comment ces derniers naviguent entre le rôle qui leur est conféré dans le suivi de la grossesse et leurs propres attentes, au sein d'une institution médicale qui encourage officiellement leur participation mais reste en pratique encore largement centrée sur la mère. Elle présente trois profils : les pères hésitants face au rôle de soutien flou et mouvant qui leur est attribué dans les différents espaces de naissance, les pères qui revendiquent et mettent en place des stratégies pour négocier une participation plus active dans l'accompagnement à la naissance, et ceux qui se tiennent à l'inverse en retrait pour laisser leur conjointe au centre de l'attention, contredisant parfois les attentes des professionnel·les.

Les configurations parentales qui s'écartent du modèle conjugal hétérosexuel, en particulier celles qui conduisent les pères à assurer la majorité des soins, demeurent peu anticipées. Dans son article « L'encadrement de la paternité : quelles perceptions du côté des pères solos ? », Alexandra Piesen met en lumière la grande variabilité des attentes de la part des institutions judiciaires et médico-sociales envers les hommes qui élèvent seuls leur(s) enfant(s), selon notamment leur trajectoire d'entrée dans cette situation (veuvage, séparation, etc.) et l'âge des enfants. Ces situations atypiques donnent souvent lieu à des modalités d'encadrement lâches, laissant place à des formes d'« autorégulation ».

Ces attentes floues ou ambiguës confinent en grande partie l'enrôlement paternel à des initiatives personnelles qui, si elles peuvent être bien perçues, n'en restent pas moins individuelles. Le point de vue d'Anne-Sophie Vozari, qui dirige actuellement une enquête sociologique sur la prise en charge des difficultés psychiques des pères autour de la naissance, et de Bastien Thomas, pédopsychiatre en centre médico-psychologique et en unité d'hospitalisation « mère-bébé », offre un exemple éclairant de cette dynamique. À travers leurs échanges sur les manières de « penser la paternité en psychiatrie périnatale », ils éclairent les motivations, stratégies et défis relatifs à une plus grande intégration des pères dans les dispositifs de santé mentale en périnatalité. En revenant sur le parcours ayant conduit Bastien Thomas à développer une partie de son activité clinique spécifiquement dédiée aux hommes, ils observent que les conjoints sont plus souvent considérés comme des relais dans le traitement des dépressions maternelles que comme de potentiels patients à part entière. Les parcours de dépistage et de soins des dépressions du post-partum se concentrant principalement sur les mères, la prise en charge des pères reste ainsi largement tributaire d'engagements locaux et peu institutionnalisés. Elle dépend aussi en grande partie de la capacité des hommes à se manifester et à formuler des besoins eux-mêmes – ce qui, d'après les profils qui consultent Bastien Thomas, apparaît davantage concerner les hommes de classes supérieures.

Ces formes d'encadrement de la paternité se caractérisent ainsi par un écart entre l'importance symbolique accordée à l'investissement des hommes dans la parentalité et la faiblesse des moyens accordés pour y parvenir.

Des pères hors champ : quand l'engagement paternel dans les soins aux enfants est marginalisé voire impensé

La dernière partie de ce dossier s'intéresse aux formes d'encadrement qui orientent l'investissement parental des pères vers un rôle essentiellement économique.

Des encadrements qui renforcent la dimension économique de l'investissement paternel

Si, comme cela a été développé précédemment, la valorisation de l'investissement paternel dans les soins aux enfants est empreinte de contradictions, les attentes concernant le rôle économique des pères le sont tout autant. La figure du père « gagne-pain », peu impliqué dans les tâches parentales, tend à être disqualifiée au regard des normes de « présence paternelle ». Toutefois, dans certains cadres institutionnels et certaines configurations familiales, le soutien matériel et financier constitue dans les faits la principale forme d'engagement paternel possible, voire la plus valorisée.

C'est ce qu'Anne Unterreiner et Tatiana Eremenko développent dans leur article intitulé « Vécus de la paternité transnationale. À la croisée des aspirations paternelles et des parcours encadrés par le droit des étrangers », mettant en lumière les effets du cadre juridique et administratif français sur l'expérience de la parentalité par des pères migrants originaires d'Afrique du Nord et du Sahel. À partir d'entretiens, les autrices décrivent comment les politiques migratoires, et notamment les difficultés d'accès au regroupement familial ou à la nationalité, assignent ces hommes à une paternité « à distance ». Dans ces conditions, l'envoi d'une aide financière à la famille restée dans le pays d'origine devient la principale façon pour ces pères de s'investir. L'article souligne que cette situation peut être vécue très différemment selon les pères et représente une source de souffrances pour ceux qui désirent une réunification familiale inatteignable à moyen terme.

Comme le montrent Anne Unterreiner et Tatiana Eremenko (2025) et d'autres (Brachet et Salles, 2011; Cartier *et al.*, 2021; Le Pape *et al.*, 2025), ce rôle de pourvoyeur de ressources peut être valorisé par les pères qui le présentent comme un désir d'améliorer le confort de vie des enfants, de leur offrir des perspectives d'ascension sociale ou, pour ceux appartenant aux classes supérieures, d'assurer la transmission d'un capital économique. Pour autant, ce processus de valorisation apparaît, dans ces cas, d'abord entretenu par les pères eux-mêmes ou par leur

entourage, en dépit des potentielles réprobations sociales concernant la faiblesse de leurs interactions avec leur(s) enfant(s) au quotidien.

Cependant, dans certains contextes spécifiques, cette forme d'investissement paternel économique est reconnue et encouragée institutionnellement. Dans son article « Ni attendus, ni absents : la paternité à l'épreuve de l'inclusion scolaire », Chloé Courtot observe en ce sens que l'école et ses acteurs participent à accentuer la division genrée des rôles au sein des couples de parents d'enfant(s) en situation de handicap scolarisé(s) en établissement ordinaire. Les professionnels scolaires cherchent en effet prioritairement à s'adresser aux mères pour mettre en place des aménagements en cas de difficultés dans le parcours éducatif des enfants. Ils valorisent à l'inverse les hommes qui s'investissent largement dans la sphère professionnelle pour répondre aux frais liés aux rendez-vous médico-éducatifs et compenser l'éventuelle réduction de l'activité de leur compagne. Les hommes disent alors avoir le sentiment de passer du statut de « pères absents » à celui de « héros » (selon leurs propres termes), la priorisation de leur carrière étant ici cadrée comme un sacrifice louable de leur temps parental pour subvenir aux besoins essentiels de la famille.

Selon les contextes et les profils des pères, cette forme d'engagement paternel, centrée sur la contribution économique, apparaît ainsi très inégalement considéré. Jugée délétère au bon développement psychologique des enfants lorsqu'elle est associée à une « absence paternelle », elle peut au contraire être interprétée comme servant leur meilleur intérêt quand elle est comprise comme répondant à des préoccupations matérielles ou à des projets d'ascension sociale.

Un rôle impensé

Les recherches en sciences sociales ont bien montré que les mères sont les principales récipiendaires des normes et recommandations médicales et éducatives véhiculées par les institutions de la petite enfance (Blöss, 2016 ; Garcia, 2011 ; Gojard, 2010 ; Lee *et al.*, 2014).

En miroir, le rôle des hommes dans la parentalité fait l'objet d'une bien moindre attention. Que produit cette moindre considération sur leur expérience de la paternité ?

Les hommes apparaissent particulièrement « hors champ » dans le domaine de la santé reproductive. Dans leur article « Des hommes aux prises avec la fécondation. Les recompositions des visions masculines de la fertilité dans la France contemporaine », Vulca Fidolini, Ingrid Voléry et Marylou Rzeszotko-Rutili étudient le rapport à la fertilité de pères ou d'hommes en projet de paternité, pour certains inscrits en parcours de procréation médicalement assistée (PMA). L'encadrement médical et social de la procréation étant centré sur le corps des femmes, ils montrent que les hommes s'interrogent peu sur leur capacité reproductive et s'engagent rarement dans des actions visant à l'améliorer (réduire sa consommation d'alcool, accroître son activité physique, etc.). L'entrée dans un parcours PMA ne modifie qu'à la marge ces représentations et pratiques masculines. Même lorsque

les difficultés à concevoir sont attribuées à une infertilité masculine, les hommes ont tendance à attribuer ces troubles à des causes qui leur sont extérieures et en dehors de leur contrôle (facteur génétique, conditions de travail, exposition à des produits chimiques dans l'enfance, etc.), ce qui les différencie sensiblement des femmes dans les mêmes circonstances (Rozée et Mazuy, 2012). Délaissez le rôle de « bon géniteur », ils investissent en revanche davantage celui de « bon conjoint », soutenant le projet conjugal et procréatif.

Ces résultats montrent que les situations où les hommes perçoivent leur rôle comme anecdotique ne sont pas liées à une absence d'encadrement, mais découlent d'une forme de régulation spécifique qui maintient les hommes dans un rôle de soutien.

Des encadrements indirects de la paternité par les conjointes

Les pères sont ainsi des interlocuteurs secondaires pour les institutions liées à l'enfance dans de nombreux domaines éducatifs, scolaires ou périnataux (comme le montrent les articles de Vulca Fidolini, Ingrid Voléry et Marylou Rzeszotko-Rutili, de Chloé Courtot, et de Marine Quennehen dans ce dossier). En plus d'assurer le suivi et les échanges avec les différent·es professionnel·les, les femmes sont par conséquent conduites à réaliser un encadrement indirect de la paternité en endos-sant le rôle d'intermédiaires entre les institutions et leur conjoint.

L'article de Vulca Fidolini, Ingrid Voléry et Marylou Rzeszotko-Rutili abordant le traitement de l'infertilité, donne un exemple de cette double charge : les résultats médicaux sont prioritairement communiqués aux femmes, même lorsqu'ils concernent la qualité du sperme, et c'est souvent par leur entremise que leur conjoint modifie ses habitudes de vie pour favoriser ses capacités reproductives.

Cette thématique est particulièrement explorée dans l'article d'Audrey Bister et Philippe Cardon, « Se faire une place en cuisine ? Des pères des milieux supérieurs face aux politiques publiques nutritionnelles et écologiques ». Leurs recherches montrent que si les recommandations nutritionnelles sont aujourd'hui perçues comme légitimes par les hommes, qui les intègrent de plus en plus dans leurs pratiques alimentaires quotidiennes, la prise en compte des normes écologiques marque une vraie différence entre les pères et les mères. Ainsi, même pour les hommes les plus sensibles aux enjeux écologiques, les contraintes de ce nouvel enjeu alimentaire entraînent une résistance moins observée chez les femmes. Elles doivent alors non seulement relayer les informations et les connaissances acquises, mais aussi parfois convaincre leur conjoint du bien-fondé de ces recommandations et souvent veiller, par un contrôle discret et parfois indirect, à leur application effective.

Dans l'ensemble, les différentes contributions de ce numéro rappellent que, quelle que soit leur forme, les encadrements de la paternité peuvent faire l'objet d'une réception variée. De même que les usages du congé parental (Chatot, 2017) ou du congé de paternité (Sponton, 2023a) peuvent être très divers, l'article de Mirana Bauduin souligne les marges de manœuvre qu'investissent les pères

immigrés face aux politiques égalitaires en Suède. Ainsi, selon leur parcours ou leurs ressources, les pères peuvent s'approprier ou résister très différemment aux injonctions qui leur sont adressées – qu'il s'agisse de tentatives pour les enrôler, comme dans le cas des orthophonistes, des attentes concernant les normes alimentaires ou des demandes d'adopter une posture de soutien lors de l'accompagnement au suivi de grossesse.

Conclusion

“I did the cooking and the cleaning and the groceries and the laundry
fed the cat and the kids and someone stole my coffee
Bought a gift for your mother that she probably won’t like
Paid some bills, wiped some butts, broke up a couple fights
Then I just about lost my mind ‘cause we both took the kids to the park and
someone said to *you*: ‘You are such a good dad !’ ”³
Farideh, *You Are Such a Good Dad*, 2022

La chanson « You Are Such a Good Dad » de la chanteuse Farideh, qui a fait plus d'un million de vues sur les réseaux sociaux, reprend sur un ton humoristique le thème bien connu du « double standard » en matière de parentalité. Tandis que les femmes sont soumises à de multiples injonctions contradictoires dont la moindre transgression peut les faire basculer dans la catégorie des « mauvaises mères », il suffirait aux hommes de réaliser quelques gestes ponctuels et symboliques pour être célébrés en tant que « bon père ». Mais cela revient-il à dire que l'on n'attend vraiment « rien » des pères aujourd'hui ?

Le questionnement du vide normatif qui entourerait la paternité – ou du moins de la régulation moins contraignante dont elle ferait l'objet par rapport à la maternité – est à l'origine des réflexions ayant abouti à ce dossier thématique. Les contributions de ce numéro mettent en lumière à quel point il n'est pas toujours attendu la même chose des pères selon les contextes, mais aussi selon les profils des parents et les configurations familiales. Elles soulignent d'abord comment certains encadrements tentent de promouvoir un modèle de paternité plus investie, faisant des hommes (supposés) les plus éloignés de cet idéal, notamment de classes populaires et/ou racisés, la cible de prescriptions ou de rappels à l'ordre plus prononcés. Elles montrent d'autre part que même lorsque l'accroissement de l'investissement paternel dans les soins est officiellement promu, les moyens mis en place pour atteindre cet objectif demeurent insuffisants, et les transformations que nécessiterait sa concrétisation sont souvent réprouvées. Enfin, elles

3. Traduction : « J'ai fait la cuisine et le ménage et les courses et la lessive, j'ai nourri le chat et les enfants et quelqu'un a volé mon café. J'ai acheté un cadeau pour ta mère qu'elle n'aimera probablement pas. J'ai payé des factures, essuyé des fesses, calmé quelques disputes. Puis j'ai failli perdre la tête parce que nous avons tous les deux emmené les enfants au parc et quelqu'un t'a dit à *toi* : “Vous êtes vraiment un super papa!” »

reviennent sur des situations qui participent à maintenir les hommes dans un rôle parental essentiellement économique. Dans l'ensemble, elles mettent ainsi en évidence moins une absence d'encadrement de la paternité que ses contradictions et ambivalences.

Ces travaux témoignent par ailleurs de la nécessité d'une approche intersectionnelle de la paternité, attentive à l'articulation des différents types d'inégalités sociales. Ils documentent ainsi les logiques de pouvoir dans la définition des critères qui établissent la « bonne » paternité. Ils invitent notamment à considérer la façon dont les processus de légitimation de l'engagement paternel dans une perspective de réduction des inégalités de genre peuvent reconduire d'autres formes de domination.

Finalement, ce numéro témoigne du dynamisme des recherches en sciences sociales sur les paternités, et offre un espace de dialogue à un ensemble riche et composite de travaux unis par l'ambition de décrire les conditions de l'expérience parentale des hommes. Certains contextes ou configurations familiales y sont néanmoins explorés plus en profondeur que d'autres, reflétant l'état actuel des connaissances dans ce domaine. Notre appel à contributions avait initialement mis l'accent sur trois sphères que nous avions identifiées comme de potentiels cadres d'encadrement de la paternité : l'encadrement institutionnel impulsé par les politiques publiques, l'encadrement médical, l'encadrement dans les organisations professionnelles. Les propositions reçues se sont majoritairement concentrées sur les deux premières thématiques et suggèrent que l'expérience paternelle continue d'être davantage étudiée au cours de la période périnatale (politiques de congés parentaux, parcours médical d'entrée dans la paternité...). Par ailleurs, la majorité des contributions retenues se concentrent sur la paternité au sein de couples hétérosexuels, ce qui limite la possibilité d'approfondir les formes d'encadrement spécifiques à d'autres configurations familiales, comme les paternités gays ou les situations de séparation conjugale. Nous espérons que ce dossier thématique suscitera de nouvelles réflexions et inspirera de futurs chantiers de recherches.